

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2012 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20/01/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« UIB 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour arrêter et fixer les conditions et les modalités de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 21/05/2012 a décidé d'émettre deux emprunts obligataires successifs d'un montant total de 100 000 000 dinars.

Le premier emprunt sera d'un montant de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars, répartis en trois catégories :

- Catégorie A : durée de 7 ans au taux de 6,25% brut l'an
- Catégorie B : durée de 10 ans au taux de 6,35% brut l'an
- Catégorie C : durée de 20 ans au taux de 6,60% brut l'an

Le Conseil d'Administration a délégué au Directeur Général le pouvoir de réviser les modalités et les conditions de ces emprunts en fonction des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 21/05/2012 et compte tenu des conditions actuelles du marché, la Direction Générale a décidé de changer les conditions de l'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » de 40 000 000 dinars et pouvant être porté à 60 000 000 dinars, comme suit :

- Catégorie A d'une durée de 7 ans : 6,30% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 10 ans: 6,40% brut l'an
- Catégorie C d'une durée de 20 ans: 6,70% brut l'an

Dénomination de l'emprunt

UIB 2012-1.

Montant

L'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB 2012-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 01/11/2012 et clôturées au plus tard le 10/01/2013. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/01/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/01/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 24/01/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 01/11/2012 aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de Tunisie Valeurs, sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser respectivement des ressources à moyen terme et à long terme à des emplois à moyen terme et à long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/01/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque

obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/01/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 10/01/2013 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents au choix du souscripteur en fonction de la catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 7 ans : Au taux annuel brut de 6,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Catégorie B d'une durée de 10 ans: Au taux annuel brut de 6,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Catégorie C d'une durée de 20 ans: Au taux annuel brut de 6,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le taux et la durée.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 10 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 10/01/2020 pour la catégorie A et pour le 10/01/2023 pour la catégorie B et pour le 10/01/2033 pour la catégorie C.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises seront remboursables comme suit :

- Catégorie A : 14,290 dinars par obligation à partir de la première année jusqu'à la sixième année et 14,260 dinars la 7ème année.

- Catégorie B : Amortissement annuel constant de la 1ère à la 10ième année par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation.

- Catégorie C : Amortissement annuel constant de la 1ère à la 20ième année par un vingtième de la valeur nominale, soit 5 dinars par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 10/01/2020 pour la catégorie A, le 10/01/2023 pour la catégorie B et le 10/01/2033 pour la catégorie C.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 10 janvier de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 10/01/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations du présent emprunt seront émises pour une durée de 7 ans pour la catégorie A, 10 ans pour la catégorie B et 20 ans pour la catégorie C.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 4 ans pour la catégorie A, 5,5 ans pour la catégorie B et 10,5 ans pour la catégorie C.

Duration

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,56 années pour la catégorie A, 4,62 années pour la catégorie B et 7,29 années pour la catégorie C.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Cet Emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de Tunisie Valeurs, sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tenue des comptes en valeurs mobilières

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UIB 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office marché de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture de l'emprunt « UIB 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux variable.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12- 789** en date du **12 octobre 2012**, du document de référence « Union Internationale de Banques 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **12 octobre 2012** sous le n°**12-008** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2012 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence « Union Internationale de Banques 2012 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques sise au 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 – Tunis, Axis Capital Bourse sise au 67, Avenue Mohamed V – 1002– Tunis, TUNISIE VALEURS sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, – 1082 – Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'UIB relatifs aux troisième et quatrième trimestres 2012 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.